2007-04385/

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Pratique artistique professionnelle et diffusion des arts

Le gouvernement du Québec renouvelle une entente de 300 000 $ avec la Conférence régionale des élus de la Mauricie

Québec, le 29 novembre 2004 – La ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, Mme Nathalie Normandeau, et la ministre déléguée au Transport et ministre responsable de la Mauricie, Mme Julie Boulet, ont annoncé aujourd'hui le renouvellement d'une entente avec la Conférence régionale des élus (CRE) de la Mauricie. D'une durée de trois ans, cette entente vise à favoriser l'essor des arts et des lettres dans cette région, ainsi qu'à accroître et à diversifier les sources de revenus des artistes professionnels qui y vivent. Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la CRE de la Mauricie y injecteront chacun et chacune 50 000 $ par année d'ici 2007.

« L'amélioration des conditions socio-économiques des artistes demeure l'une de mes priorités. La conclusion de cette entente témoigne non seulement de l'importance que nous accordons au rôle que jouent les artistes dans la définition de notre identité, mais également de notre volonté de faire équipe avec les élus des MRC pour développer le Québec », a déclaré Mme Beauchamp.

« Le rôle de notre gouvernement est de donner aux régions des outils favorisant leur plein développement économique, culturel et social et cette entente vient s'intégrer parfaitement à cette orientation gouvernementale », a indiqué de son côté la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, Mme Nathalie Normandeau.

« Cette entente est une excellente nouvelle pour les artistes de notre région qui peuvent ainsi bénéficier d'une source de revenus supplémentaire. La Mauricie regorge d'artistes de grand talent. Le renouvellement de cette entente leur permet de faire rayonner les particularités de notre belle région à travers leurs œuvres », a pour sa part ajouté la ministre déléguée aux Transports et responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet.

L'entente dévoilée aujourd'hui vise à soutenir des projets artistiques qui mettent en valeur l'identité mauricienne et qui impliquent des initiatives de partenariat avec la communauté régionale. L'entente cible également l'accès et la participation d'un plus grand nombre de citoyens de la Mauricie aux activités artistiques qui se déroulent sur leur territoire.

Le programme Fonds Mauricie pour les arts et les lettres créé en vertu de cette entente prévoit l'attribution de bourses à des artistes de différentes disciplines. Seuls les artistes professionnels et les collectifs d'artistes professionnels résidant en Mauricie depuis au moins douze mois sont admissibles à une aide financière.

Les demandes seront soumises à un processus de sélection qui fera appel à un jury formé de pairs. Chaque demande sera évaluée au mérite sur la base des objectifs et des critères du Fonds.

Les projets retenus peuvent bénéficier d'une subvention maximale de 10 000 $. Les artistes et les écrivains professionnels de la Mauricie peuvent obtenir des renseignements sur le sujet auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (www.calq.gouv.qc.ca) et de la Conférence régionale des élus de la Mauricie (www.cre-mauricie.qc.ca).

Source :

Claude Rodrigue
Direction générale des communications
Ministère de la Culture et des Communications
(418) 380-2363, poste 7217

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications
Tél. : (418) 380-2310

Mme Claire Rémillard
Attachée de presse
Cabinet de la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme
(418) 643-6521

Patricia Hélie
Attachée de presse
Cabinet de la ministre déléguée au Transport et ministre responsable de la Mauricie
(418) 643-6980

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007